Desjardins conclut une entente de 200 millions en lien avec le vol de données

L'entente doit être soumise à l'approbation de la Cour supérieure du Québec avant d'entrer en vigueur.

L'entente de règlement soumise à l'approbation de la Cour supérieure prévoit que 2 M$ seront versés sous la forme de paiements individuels.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Radio-Canada

Publié le 16 décembre 2021 à 11 h 52 HNE

⚠ Prenez note que cet article publié en 2021 pourrait contenir des informations qui ne sont plus à jour.

Le Mouvement Desjardins a annoncé jeudi avoir conclu une entente de plus de 200 millions de dollars avec des demandeurs, à la suite d'actions collectives entreprises après la fuite de renseignements personnels mise au jour en juin 2019.

L'entente prévoit que près de 201 millions de dollars, au maximum, seront versés sous la forme de paiements individuels aux personnes admissibles qui en feront la demande.

L'entente vise ceux qui ont été touchés par le vol de renseignements personnels mis au jour le 20 juin 2019. Il s'agit de membres et d'anciens membres, de clients et d'anciens clients, de détenteurs anciens et actuels de cartes de crédit ou encore de produits de financement ou de toute personne ayant été avisée de la situation par une communication.

Desjardins affirme qu'il est trop tôt pour présenter une réclamation et qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre quelque démarche que ce soit pour le moment. Plusieurs étapes restent à franchir avant que l'entente entre en vigueur, précise-t-on par communiqué.

La conclusion de cette entente survient à la suite du dépôt d'actions collectives par les demandeurs. Deux de ces recours avaient été déposés au lendemain de l'annonce qu'un vol massif de données avait été perpétré.

La Sûreté du Québec mène une enquête depuis juin 2019 sur de possibles infractions de vol d'identité, de trafic de renseignements identificateurs, de fraude de plus de 5000 $ et d'infraction au profit d'une organisation criminelle. Aucune accusation n'a encore été déposée dans cette affaire.

Selon des documents judiciaires rendus publics début décembre, un ex-employé aurait fait des révélations à la direction de Desjardins lors d'une rencontre tenue en mai 2019.

Le Mouvement Desjardins, coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord, détient un actif de 391 milliards de dollars.

À lire aussi :

- Vol massif de données : Desjardins s'est rendu chez son employé à deux reprises
- Vol de données au Mouvement Desjardins : une arme et des véhicules de luxe

- Vol de données chez Desjardins : tous les membres particuliers touchés